



**Discours institutionnel (socio) numérique et violences patriarcales :
une étude des stratégies énonciatives, dénominatives et rhétoriques du
ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et
de la Lutte contre les discriminations sur X**

Nora Gattiglia

Université de Gênes, Italie

nora.gattiglia@edu.unige.it

<https://orcid.org/0000-0002-5219-1756>

Reçu le 30-05-2024 / Évalué le 19-07-2024 / Accepté le 30-09-2024

Résumé

Dans cet article, nous analyserons le discours institutionnel autour des violences patriarcales à partir d'un corpus issu du compte X du ministère chargé de l'*Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations*. Notre démarche, qui se situe dans le cadre théorique et méthodologique de l'analyse du discours et de l'étude de l'argumentation, se déroulera en trois volets : dans un premier moment, nous présenterons les dynamiques énonciatives qui ressortent des caractéristiques des genres socionumériques comme la composition et la délinéarisation, notamment dans les énoncés qui relèvent de la plurisémiotité ; ensuite, nous analyserons les stratégies de nomination des violences, une question qui s'avère problématique. La prolifération des dénominations témoigne de la difficulté d'appréhender un phénomène sociodiscursif aussi fréquent que polymorphe, que nous aborderons en nous appuyant sur l'épistémologie féministe sur les violences et issue des débats sociologiques féministes sur le même sujet.

Mots-clés : discours institutionnel, violences sexistes et sexuelles, discours féministe, analyse du discours numérique, discours socionumériques

Discorso istituzionale sui *social network* e violenze di genere : uno studio delle strategie enunciative, denominative e retoriche su X del *Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations*

Riassunto

Oggetto di questo articolo è il discorso sulle violenze di genere prodotto dall'account X del *Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations*. L'analisi, che si iscrive nel quadro teorico e metodologico dell'analisi del discorso e dello studio dell'argomentazione, si svolgerà in tre momenti : presenteremo dapprima le dinamiche enunciative che emergono dalle caratteristiche dei generi sui social network come X, caratteristiche quali la composizione e la delineaione, in particolare negli enunciati plurisemiotici ; in secondo luogo, analizzeremo le strategie di denominazione della violenza, questione di non facile individuazione : la proliferazione delle denominazioni attesta la difficoltà di circoscrivere un fenomeno sociodiscorsivo

tanto frequente quanto polimorfo ; nell'ambito dell'articolo, il tema verrà affrontato attingendo all'epistemologia femminista sulla violenza e ai dibattiti sociologici femministi sullo stesso tema.

Parole chiave : discorso istituzionale, violenza di genere, discorso femminista, analisi del discorso digitale, discorsi digitali

(Socio) digital institutional discourse and gender-based violence: a study of the enunciative, denominative and rhetorical strategies of the *Ministry for Equality between Women and Men and the Fight against Discrimination on X*

Abstract

This article focuses on the discourse on gender violence issued from the X account of *the French Ministry for Equality between Women and Men and the Fight against Discrimination*. The theoretical and methodological framework of discourse analysis and the study of argumentation is chosen for the analysis, which will be developed in three steps. Firstly, we will present the enunciative dynamics related to gender characteristics on social networks such as X, such as composition and delineation, particularly in plurisemiotic utterances. Secondly, we will analyze the strategies of naming violence, an issue that is not easy to identify : the proliferation of appellations attests to the difficulty of circumscribing a sociodiscursive phenomenon that is as frequent as it is polymorphous ; within the framework of the article, the issue will be addressed by drawing on feminist epistemology on violence and feminist sociological debates on the same subject.

Keywords: institutional discourse, gender-based violence, feminist discourse, digital discourse analysis, social media discourses

Introduction

Les analyses linguistiques récentes du discours institutionnel autour des violences patriarcales¹ se sont focalisées notamment sur le discours des institutions supranationales (Nugara, 2011a, b et c), parfois dans une visée comparative et dans le cadre d'études en traduction (Raus, 2013). La communication des institutions nationales sur ce sujet est d'ailleurs au centre de plusieurs travaux dans les champs des SIC (Hernández Orellana, Kunert, 2014 ; Hernández Orellana, 2018) qui l'ont appréhendée comme un

¹ Le choix de la manière de nommer les violences dans un article consacré à ce thème nécessite une explication. Le choix d'une expression chargée au niveau axiologique exprime un positionnement clair par rapport au cadre théorique sur les violences dans lequel nous situons notre propos, qui est celui de l'épistémologie féministe ; mais surtout elle permet de convoquer une dimension systémique.

outil de « gouvernementalité » (Foucault, 2001), capable d’incarner et de produire des représentations contraignantes des violences et des victimes. En m’appuyant sur ces dernières études et sur un cadre théorique et méthodologique d’analyse du discours, dans ce qui suit nous analyserons un corpus de *xeets* du ministère chargé de l’Égalité entre les femmes et les hommes (dorénavant, MCE) en relation avec le genre de la « campagne promotionnelle » (Charaudeau, 2009) ou « de communication publique » (Ollivier-Yaniv, 2009 et 2013), qui permettra d’inscrire l’analyse dans la problématique plus vaste de la « politisation des violences sexistes » (Cavalin *et al.* 2022 : 11). Le corpus se compose de 114 *xeets* contenant dans le texte d’escorte les mots « violence » / « violences », y compris sous forme de mot-dièse (*hashtag*). Une recherche des *xeets* contenant le mot « féminicide » a complété le corpus. Les *xeets* recensés datent de 2015 (1 *xeet*) à 2024, avec un pic de production et de circulation en 2020 (43 *xeets*), en raison de nombreuses publications consacrées aux violences domestiques pendant le confinement. Il s’agit d’un petit corpus (Danino, 2018) ; pourtant, sa représentativité est garantie par sa nature compréhensive, étant donné qu’il s’agit de la totalité des contenus où la violence est nommée de façon explicite. Notre démarche, qui se veut qualitative, se déroule en deux volets : dans un premier moment, nous présenterons les dynamiques énonciatives qui ressortent des caractéristiques des genres socionumériques comme la composition et la délinéarisation, notamment dans les énoncés qui relèvent de la plurisémiotité ; ensuite, nous analyserons les stratégies de nomination des violences et les représentations discursives et iconiques des acteurs du phénomène des violences patriarcales, notamment les personnes qui vivent une situation de violence, et de celles qui l’agissent. L’abondance des dénominations montre également la difficulté d’appréhender un phénomène sociodiscursif aussi fréquent que polymorphe : dans cet article, l’épistémologie féministe sur les violences (Kelly, 1987 ; Crenshaw, 2005) et des débats historiques (Pavard *et al.*, 2020) et sociologiques (Cavalin *et al.*, 2022) féministes sur le même sujet serviront de cadre théorique pour interpréter la matérialité langagière et la mise en circulation de ces expressions.

1. Les caractéristiques affordanciennes des contenus plurisémiotiques comme déclencheurs des dynamiques énonciatives

La notion de « technodiscours », créée par Marie-Anne Paveau (2013, 2017) met l'accent sur la nature composite des discours numériques, caractérisés par une matérialité duale, à la fois technologique et discursive, et par des traits comme la composition, la délinéarisation, l'augmentation, la relationalité, l'investigabilité, et l'imprévisibilité. Dans notre analyse, nous nous intéressons davantage à la mise en forme des énoncés plutôt qu'à leur circulation et à leur réception ; Nous privilégierons donc les traits de la composition et de la délinéarisation des énoncés socio-numériques, à savoir l'imbrication du langagier et du technologique qui permet de créer des objets discursifs hybrides, comme les mots-dièse (*hashtags*) ; et la possibilité que les discours (socio) numériques offrent de se déplacer vers des lieux externes, qui augmentent les énoncés de manière constitutive. Une manière de réaliser ces deux caractéristiques est l'intégration de contenus plurisémiotiques dans l'énonciation socio-numérique. Jusqu'à une période très récente (février 2023), en raison du nombre limité de caractères disponibles sur X, l'utilisation de contenus plurisémiotiques était l'une des stratégies principales pour élargir l'espace consacré à l'énonciation. La limitation n'existe plus pour les comptes payants, mais la dimension plurisémiotique n'a pas été négligée en conséquence. Les *xeets* du MEC ne font pas exception : seuls 9 *xeets* sur 114 présentent une dimension entièrement textuelle. Les autres contiennent tous des contenus plurisémiotiques : photos (5), Twitter card² (10), GIF (12), vidéos (36) et iconotextes (48)³. Les iconotextes donnent lieu à une « iconisation de la

² Il s'agit d'éléments multimédias qui peuvent être incorporés aux *xeets* lorsqu'on partage un hyperlien.

³ La notion d'« iconotexte » (Nerlich, 1990) implique la co-présence de deux codes, le code linguistique et le code iconique, dans le même contenu, comme dans le cas de la bande dessinée, de l'album de jeunesse ou des films. La co-présence de plusieurs codes à la fois en milieu (socio)numérique a été prise en considération par Marie-Anne Paveau (2017), qui a avancé la notion de « technographisme » pour rendre compte des contenus natifs d'Internet se composant de plusieurs codes sémiotiques. Un « technographisme » est « une production plurisémiotique associant texte et image dans un composite multimédiatique natif d'Internet, produit par des outils et des gestes technologiques et entré dans les normes des discours numériques natifs » (2019 : 6). Nous préférons le terme « iconotexte » pour faire référence aux contenus plurisémiotiques qui constituent une composante des *xeets* et « technographisme » pour les *xeets* eux-mêmes.

communication » (Paveau, 2019), dans laquelle s'associent des images « conversationnalisées » et un texte « iconisé » par le biais des *affordances* siconumériques. Dans le cas étudié ici, la forme-iconotexte est également exploitée par les GIFs, qui ne sont que des iconotextes animés. On peut identifier deux fonctions principales des éléments plurisémiotiques qui vont dans le sens de l'hétérogénéité constitutive du discours (Authier-Revuz, 1995). D'une part, les vidéos sont employées pour convoquer des voix autres dans le discours qui sont majoritairement des entretiens ou des messages enregistrés qui rentrent dans le cadre de la communication publique (Hernández Orellana, Kunert, 2013), ce qui en fait des marques de l'hétérogénéité montrée ; de l'autre, les iconotextes y compris les GIFs mettent en avant un discours chiffré qui valorise les actions conduites et les résultats atteints ou promis par le ministère. Dans les deux cas de figure, la mobilisation de l'hétérogénéité contribue à asseoir l'autorité du ministère, même si la dynamique énonciative est différente : la vidéo est un discours rapporté sur-énoncé provenant de l'extérieur, alors que l'iconotexte s'inscrit dans un jeu énonciatif plus complexe. Partons de la vidéo : parmi les personnes interviewées, on trouve des décideurs (y compris les ministres) et des experts qui participent aux initiatives ou aux dispositifs institutionnels sur le terrain. Seuls cinq *xeets* sur 33 (3 vidéos étant des vidéos de campagne, qui seront analysées dans ce qui suit) mobilisent des voix indépendantes, dont quatre intervenants au Grenelle des violences conjugales, la principale rencontre sur le thème qui est organisée par le ministère. Le contenu verbal du *xeet* encadre le contenu et fournit l'interprétation préférée des propos contenus dans la vidéo – on en donne quelques exemples :

#NeRienLaisserPasser | Ernestine Ronai, responsable de l'Observatoire départemental des violences envers les femmes de Seine-Saint-Denis nous décrit la différence entre les conflits et la violence au sein du couple. Pour en savoir plus : <https://t.co/tyXvf7TprN> [vidéo]⁴

#NeRienLaisserPasser 7800 places d'hébergement sont aujourd'hui dédiées aux femmes victimes de violences sexistes et sexuelles. Des professionnels sont là pour les accompagner : découvrez leur témoignage [vidéo]⁵

#NeRienLaisserPasser | Jessica Dubois est commandant à la Maison de Confiance et de Protection des Familles des Yvelines. Elle nous présente l'action de la Maison auprès des enfants et l'accompagnement des victimes de violences [vidéo]

⁴ https://x.com/egalite_gouv/status/1601169790814535681 Le lien contenu dans le *xeet* ne semble pas être actif à la date du 22 septembre 2024.

⁵ https://x.com/egalite_gouv/status/1465331795847753735

Les acteurs montrés dans les vidéos, et leurs propos, sont sur-énoncés par le texte encadrant la voix autre par le biais d'un mot-dièse (« #NeRienLaisserPasser ») : ce faisant, le ministère inscrit les discours cités dans la campagne de communication menée par le ministère. Une multiplicité de voix autres est convoquée dans le dire ministériel, ce qui permet d'étayer une stratégie éthotique au service de la construction de l'autorité. Comme le dit Dominique Maingueneau (1992), « [l']autorité, c'est aussi le fait de faire entendre d'autres voix dans la sienne, de répéter d'autres scènes d'énonciation » (Maingueneau, 1992 : 119). Si cette « [o]pération d'appropriation », selon l'auteur, « ne va pas sans conflits » (*ibidem*), la mise en scène du MCE permet au contraire une appropriation tout en douceur et dont l'autorité est magnifiée par le fait que les scènes d'énonciation sont justement organisées par le locuteur qui sur-énonce, le ministère même. La polyphonie des voix, qui fragmente le locuteur collectif (le ministère) dans ses représentants directs ou indirects, est mise au service de la communication publique surplombante, qui subsume l'hétérogénéité des locuteurs empiriques dans un processus d'uniformisation et de sur-énonciation des dires. L'hétérogénéité convoquée est donc tournée vers l'intérieur, dans un univers potentiellement illimité, mais qui reste au contraire sciemment clôturé. C'est d'ailleurs le mécanisme régulateur de la polyphonie dans les discours institutionnels, qu'Alice Krieg-Planque et Claire Oger décrivent ainsi :

*[D]ans l'institution, les locuteurs, sommés de répondre à des exigences complexes voire contradictoires, obéissent à une injonction plus générale : **organiser la polyphonie**, réduire la dissonance, produire la cohérence. Dans ce mouvement, ils tendent à effacer les traces de la conflictualité et des tensions internes. C'est ainsi également qu'ils peuvent opérer la **neutralisation de l'opposition entre posture d'expert et positionnement politique**, la conciliation des intérêts entre partenaires publics et privés, la dénégaration des divergences d'opinion, ou encore la légitimation du discours savant.* (Krieg-Planque et Oger, 2010, en ligne ; les auteurs citent Oger et Ollivier-Yaniv, 2006 et Maris, 2002. C'est nous qui soulignons).

Quant aux iconotextes, leur dimension, leur saillance, leur brièveté les rendent des candidats idéaux à l'aphorisation. L'aphorisation est donc à la fois un choix obligé, une norme communicationnelle et une dynamique stratifiée qui implique plusieurs codes sémiotiques. C'est ce que remarque

Marie-Anne Paveau, même si l’auteur ne se penche pas sur les iconotextes de manière spécifique :

L’aphorisation est donc contrainte, et la contagion spécifique au réseau social fait le reste : sur Facebook, tout le monde aphorise, produit des petites phrases, par obligation technologique. Et l’aphorisme, c’est une des formes énonciatives les moins dialogiques, puisque c’est un énoncé bref à objectif généralisant (présent de vérité générale, déterminations généralisantes, décontextualisation, etc.) (Paveau, billet du blog *La pensée du discours* dans Rosier 2015, en ligne).

Ici, il ne s’agit pas seulement de produire des « petites phrases » accrocheuses ; l’intégration des deux dimensions dans un contenu iconoverbal permet en tout cas au MCE de mettre en relief des segments de texte qui correspondent à autant d’objectifs atteints par le ministère, ou bien des citations des ministres en charge. Voici quelques exemples :

#NeRienLaisserPasser | L’ordonnance de protection a 2 objectifs : protéger les femmes et leurs enfants grâce à des mesures de protection judiciaire ; obtenir des mesures d’éloignement ainsi que l’attribution du logement. Pour en savoir plus⁶ : <https://swll.to/Cyy45sf> [iconotexte] #NeRienLaisserPasser 5921 ordonnances de protection sollicitées⁷

#NeRienLaisserPasser⁸ Informer, orienter et prendre en charge les victimes de violences conjugales, sexistes et sexuelles partout en France, y compris dans les territoires d’Outre-mer. Le 3919 est désormais accessible 24/24 et 7J/7 [iconotexte] Le 3919 est désormais : - ouvert 24/24 et 7j/7 - accessible aux personnes malentendantes et aphasiques⁹

#NeRienLaisserPasser | Lancé en 2019, le Grenelle des violences conjugales vise à éradiquer les violences faites aux femmes. Depuis 3 ans, pour mieux accompagner les victimes, 160 000 policiers et gendarmes ont été formés. [iconotexte] #NeRienLaisserPasser 160.000 policiers et gendarmes formés pour un meilleur accueil des victimes

⁶ Depuis une perspective d’analyse éthotique que nous ne développons pas ici, il s’agit de ce que Dominique Maingueneau (2015) appelle un « *ethos réticulaire* », créé par les liens interdiscursifs qui sont présents à l’intérieur de l’environnement numérique (le site d’énonciation) ou à son extérieur, dans des environnements qui y sont intégrés par le biais d’hyperliens. Cette « réticularité » est rendue possible par les traits technodiscursifs de la composition, de la délinéarisation et de l’augmentabilité des énoncés (terme qui renvoie à la possibilité d’intégrer des contenus de type divers ; nous le préférons à « augmentation », utilisé par M.-A. Paveau, parce qu’il s’agit souvent d’une virtualité de l’énonciation numérique qui n’est pas toujours actualisée). L’avantage de la distinction entre un « intérieur » et un « extérieur » du site d’énonciation est de délimiter le champ de l’analyse de la construction éthotique ; en outre, il nous semble important de mettre l’accent sur l’interdiscours et, nous ajoutons, sur la polyphonie des discours socionumériques.

⁷ Le texte de l’iconotexte est présenté après la mention [iconotexte]. Pour les autres caractéristiques (couleur, taille et type de la police, distribution du texte dans l’espace...), nous renvoyons aux *xeets*.

⁸ Nous ne prenons pas en considération les emojis, qui rentrent dans la catégorie d’éléments conversationnels (Highfield et Leaver, 2016) avec des fonctions de modalisation.

⁹ https://x.com/egalite_gouv/status/1432327242944765972

La différence entre les dynamiques énonciatives qui accompagnent les deux types de contenu plurisémiotique est évidente. Lorsque le *xeet* intègre une vidéo, le contenu verbal sur-énonce les discours autres ; les vidéos deviennent autant d'indices d'une polyphonie qui se transforme en un chœur homogène, où les voix expertes sont (littéralement) au service des missions ministérielles. Les vidéos semblent donc remplir le rôle d'*indice* d'hétérogénéité énonciative montrée (Authier-Revuz, 1995) au point de devenir exhibée. Diverse est la dynamique énonciative qui caractérise les *xeets* qui présentent un iconotexte. L'iconotexte ressort du fond du *xeet* en tant qu'aphorisation, tout en construisant un point de vue globalement cohérent à l'intérieur du *xeet*. Les deux dynamiques énonciatives découlent, à mon avis, des diverses caractéristiques affordancielles des contenus iconiques incorporés, à savoir les modes d'emploi favorisés que les objets, y compris les objets numériques, suggèrent en raison de certaines caractéristiques (Ghliss *et al.* 2019). Sans nécessairement imposer des usages, les caractéristiques affordancielles rendent les objets plus aptes à être mobilisés d'une manière ou d'une autre, et catégorisent les objets selon les modes habituels – ce qui comporte une maîtrise des conventions culturelles (Sinha, 2009) rattachées à l'objet et qui sera, dans notre cas, une maîtrise des pratiques communicationnelles propres au réseau. En ce qui concerne les deux catégories d'objets plurisémiotiques exploités par le MCE dans ses *xeets*, elles présentent des caractéristiques affordancielles et donc des modes d'emploi suggérés différents. Dans le cas des vidéos, les propos rapportés dans celles-ci ne sont accessibles que sous certaines conditions techniques : le dispositif de l'utilisateur ne doit pas être en mode silencieux, l'utilisateur aura plus de difficulté à accéder à ces contenus dans un espace public, la vision demande du temps par rapport à la fruition conventionnelle du simple *xeet* textuel ou comprenant un contenu iconoverbal : autant de conditions qui suggèrent la sur-énonciation de la vidéo en faveur du contenu verbal du *xeet*. En revanche, de par sa brièveté, son autonomie communicative et sa saillance textuelle et iconique (couleurs, dimension des polices, dimension de l'iconotexte par rapport au texte du *xeet*...), l'iconotexte suggère l'aphorisation et la co-énonciation. Les caractéristiques affordancielles de deux contenus projettent donc une « invitation

à l'action » (Lacaze, 2020) qui se traduit dans des stratégies énonciatives différentes.

2. Dénominations des violences, manipulation du discours supranational et renouement avec un interdiscours féministe : le cas de « violences sexistes et sexuelles »

Au-delà de quelques désignations plus spécifiques¹⁰, on remarque dans le corpus la prééminence de trois dénominations : l'hypéronyme « violences faites aux femmes » et deux hyponymes, « violences conjugales » (avec quelques expressions co-occurentes comme « violences au sein du couple¹¹ », « violences au sein de la famille » et « violences intrafamiliales¹² ») et « violences sexistes et sexuelles¹³ ». Nous ne nous attarderons sur cette dernière dénomination en ce qu'elle est une « exception française », absente du discours plus généralement francophone, en considérant que les choix dénommatifs portés par un acteur institutionnel sont révélateurs d'un cadrage spécifique du problème social et de sa constitution en « problème public » (Lieber, Roca i Escoda, 2015 ; Trom, Zimmermann, 2001). Aussi, cette dénomination permet de retracer les trajectoires principales qui ont sous-tendu le cadrage du phénomène, notamment en ce qui concerne l'influence interdiscursive des Nations Unies et du Conseil de l'Europe. Au premier abord, le syntagme « violences sexistes et sexuelles » semble poser une distinction entre les deux types de violence qui n'est pas anodine : pourquoi les « violences sexuelles » seraient-elles appréhendées en dehors du cadre du sexisme ?

¹⁰ L'utilisation de plusieurs dénominations parallèles de la part du compte ministériel s'inscrit dans une démarche plus généralisée qui concerne les discours des locuteurs ordinaires et des militantes sur la toile (Mendes, 2022). Elle est aussi mise en relation avec l'institutionnalisation et la visibilisation croissantes des violences, dans la tentative de leur donner des réponses ciblées (laboratoire VisaGe, 2019).

¹¹ https://x.com/egalite_gouv/status/1601169790814535681

¹² https://x.com/egalite_gouv/status/1588509638739329024 ;
https://x.com/egalite_gouv/status/1597998902380142592

¹³ https://x.com/egalite_gouv/status/1250114093173755904 ;
https://x.com/egalite_gouv/status/1397855097279950849 ;
https://x.com/egalite_gouv/status/1432327242944765972 ;
https://x.com/egalite_gouv/status/146418717571777414

Un bref excursus sur le parcours de figement du syntagme permettra de répondre à cette apparente faille logique de la dénomination. Dans ce sens, on peut s'appuyer sur deux documents (inter) ministériels, le guide du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse de 2014 et 2019 titré « Comportements sexistes et violences sexuelles : prévenir, repérer, agir ». Le guide de 2019, réédité en 2019 avec le parrainage conjoint du MCE, montre des transformations importantes par rapport à l'évolution de l'approche des violences patriarcales de la part des institutions françaises : il témoigne également du parcours de stabilisation du syntagme « violences sexistes et sexuelles » en l'espace de quelques années. Le guide de 2014 décrit le sexisme comme « l'attitude de discrimination fondée sur le sexe », à la base des « comportements sexistes » ; ainsi, le document fait référence au principe de non-discrimination des Nations Unies, convoquées immédiatement après à travers la citation des textes juridiques fondamentaux (Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ou CEDEF). Le guide de 2019 intègre ce principe par une définition de « sexisme » contenue dans la recommandation de mars 2019 du comité des ministres du conseil de l'Europe, qui le définit comme :

Tout acte, geste, représentation visuelle, propos oral ou écrit, pratique ou comportement fondés sur l'idée qu'une personne ou un groupe de personnes est inférieur du fait de son sexe, commis dans la sphère publique ou privée, en ligne ou hors-ligne [...] (Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, 2019 : 5).

On remarque l'imbrication profonde du discours national sur les violences avec les discours supranationaux. Pourtant, ceux-ci sont incorporés après un processus d'adaptation qui concerne notamment la spécification des rapports hiérarchiques d'inégalité sinon de domination entre les catégories des femmes et des hommes : dans le guide de 2019, le sexisme est décrit comme « une manifestation 'des rapports de force historiquement inégaux' entre femmes et hommes » (2019 : 5). Le principe de non-discrimination est ainsi présenté dans une version remaniée, qui ne concerne plus seulement un groupe de « personnes » génériques, mais la

catégorie des femmes. Quant aux « violences sexistes » ou « à caractère sexuel », elles incluent un type de comportement sexiste, à savoir les « propos sexistes ». Si la toile de fond se spécifie dans le document de 2019, les choix dénominatifs aussi varient grandement du premier guide au second. Dans le document de 2014, l'expression « violences sexistes » n'apparaît que dans le titre de deux ressources externes au ministère. En revanche, dans le guide de 2019, « violences sexistes » est toujours mentionné à l'intérieur du syntagme « violences sexistes et sexuelles » dont on trouve 22 occurrences, y compris dans le titre du chapitre consacré à l'ensemble des définitions et dans l'éditorial signé par le ministre de l'éducation nationale et par la secrétaire chargée de l'égalité, ce qui en démontre l'importance qu'on veut lui conférer. La constitution en syntagme introduit une notion originale qui intègre un principe de non-discrimination adapté et qui dépasse toute distinction de degré entre les « comportements sexistes » (qui montent d'un cran en devenant des « violences ») et les « violences sexuelles ». En même temps, la dénomination « violences sexistes et sexuelles » a été saluée par des chercheuses féministes (Mour, Sehili, 2022) comme un signe de convergence du discours ministériel avec l'épistémologie féministe sur les violences et notamment une manière de renouer avec la notion de « *continuum* des violences » (Kelly, 1987), allant du sexisme ordinaire jusqu'au viol. Cette notion, qui « rend compte [...] de la façon dont les violences sexistes et sexuelles s'inscrivent dans un ensemble plus large de pratiques » (Lejbowicz, 2022 : 212), semble pouvoir être exprimée par la dénomination « violences sexistes et sexuelles ». La présence d'un interdiscours féministe dans les emplois du syntagme semble confirmée par le corpus : cette expression revient surtout pendant le secrétariat de Marlène Schiappa (mai 2017-juillet 2020), les *xeets* produits pendant cette période étant caractérisés par de nombreuses relations interdiscursives explicites renvoyant à la pensée féministe. Le mot-dièse #DiplomatieFéministe est également souvent employé en première position, avec une fonction de positionnement discursif, de modalisation (Rosier, 2020) et de cadrage :

#GrenelleViolencesConjugales | Utilisation du mot #féminicide, manifestations contre les meurtres et violences, libération de la parole #MeToo. @MarleneSchiappa rappelle que l'écoute de la société s'est enfin libérée¹⁴.

La base des violences conjugales et des #féminicides, c'est un phénomène de domination que l'on appelle l'emprise. @YaelMellul ✓ Nous la faisons entrer dans la loi¹⁵

[#DiplomatieFéministe] Hier, @MarleneSchiappa et @JY_LeDrian ont remis le #PrixSimoneVeil à @Vivas_Ec qui lutte contre les féminicides pour #NeRienLaisserPasser¹⁶

[#DiplomatieFéministe] @MarleneSchiappa détaille l'action du @gouvernementFR contre les #VSS : verbalisation du harcèlement de rue formation des professionnels plateforme de signalement condamnation du cyber-harcèlement¹⁷

La nature apparemment contradictoire de « violences sexistes et sexuelles » est donc expliquée par un passage sur les traces laissées par l'interdiscours des institutions supranationales, qui maintient des relations avec un discours féministe. Les deux autres dénominations qui reviennent avec une fréquence particulière dans le corpus sont plus transparentes ; une analyse de leur structure actancielle et de leurs emplois en discours ainsi qu'une mise en relation avec les outils de représentation iconique pourra néanmoins éclaircir les enjeux de la nomination et de la représentation dans le discours sur les violences patriarcales, notamment en ce qui concerne la construction de la figure de la victime.

3. Stratégies de dénomination et représentations plurisémiotiques : la passivité fabriquée en discours

Le discours du MCE sur X relève du paradigme de la communication publique (Burger, 2013) ; de nombreux *xeets* rentrent dans le genre de la campagne de communication (Ollivier-Yaniv, 2013), caractérisé par la construction d'une catégorie collective dont le comportement est présenté comme nocif pour la société (Charaudeau, 2009). L'allocutaire du discours de campagne est convoqué en tant qu'instance civile et citoyenne à laquelle on demande d'agir pour accomplir la tâche suggérée par l'institution, ce qui met l'accent sur la docilité demandée envers l'institution. On a d'ailleurs

¹⁴ https://x.com/egalite_gouv/status/1222429261774102529

¹⁵ https://x.com/egalite_gouv/status/1270373839160164358

¹⁶ https://x.com/egalite_gouv/status/1235248914883923970

¹⁷ https://x.com/egalite_gouv/status/1139207168765431814

déjà remarqué la relation étroite entre campagne de communication et exercice du pouvoir :

[...] les campagnes de communication gouvernementale en matière de prévention sont une technologie politique, au sens où elles constituent un outil de régulation des individus, de la population et du social. [...] Autrement dit, la mise en œuvre de ces campagnes constitue une forme d'intervention sur la conduite des individus, en contrepoint des institutions coercitives classiques qui fondent l'existence de l'État. (Ollivier-Yaniv, Rinn, 2009 : 88)

Dans ce sens, les campagnes de communication interviennent au niveau de la production d'effets de « gouvernementalité » (Foucault, 2001), celle-ci étant définie comme « l'illustration parfaite d'un pouvoir incitatif dont l'action est d'orienter et de réguler les conduites collectives en mobilisant de nouvelles connaissances sur la société et son évolution » (Bert, 2016 : 71). C'est dans ce sens que vont les travaux conduits dans les champs des SIC et de la sociologie sur les campagnes de sensibilisation contre les violences patriarcales. On en étudie notamment le cadrage discursif et le rôle des campagnes dans la production et la promotion de représentations sociales axiologisées qui mettent en relation une « interprétation du social et de conceptions précises du mode de régulation envisagé » (Lascoumes, Le Galès, 2004 : 13). Le lien entre stratégies discursives et « mode de régulation » peut être appréhendé à partir des stratégies dénominatives employées pour nommer la violence, celles-ci étant fondamentales dans le cadrage du problème et dans les solutions envisagées (Lieber, Roca i Escoda, 2015). Les approches praxématiques (Siblot, 2001) ont déjà mis en lumière la nature des unités lexicales en tant qu'outils de catégorisation et d'interprétation du réel, tant au niveau des désignations que des dénominations. L'analyse de ces dernières permet de saisir les catégorisations partagées qui circulent dans des circonstances socio-historiques précises. Dans ce qui suit, un premier passage portera sur les traces de l'interdiscours dans les dénominations et sur leur structure actancielle ; ensuite, les syntagmes seront mis en relation avec la construction discursive plurisémiotique de la catégorie des « victimes » à laquelle les campagnes de communication comme ToutesEtTousEgaux et NeRienLaisserPasser s'adressent.

Comme « violences sexistes et sexuelles », le syntagme « violences conjugales » est formé sur le moule « violence » + adjectif ; dans ce cas, l'expansion adjectivale a pour conséquence de créer un effet d'évidence et de naturalisation du rapport entre la violence et le foyer domestique (Nugara, 2011a), convoqué métonymiquement au lieu d'une spécification de la direction de la violence et, donc, de la catégorie des agresseurs. Cet effacement des acteurs, que l'on retrouve aussi dans les expressions co-occurentes de « violence intrafamiliale » et « violence dans le couple », est aussi présent dans la dernière dénomination, « violences faites aux femmes », qui se prête à une analyse plus précise des rôles actanciels. Le substantif « violence » indique le « fait d'être violent » ou de « mettre en place des comportements violents¹⁸ » ; la nature prédicative du substantif présuppose qu'il possède, comme le verbe, des valences qui peuvent être saturées par des arguments : dans le cas de « violences », ces arguments identifient les rôles actanciels d'un acteur de violence (l'agresseur) et d'une personne qui subit la violence (la victime). La structure actancielle de « violence » est donc la suivante : « violence de X contre/ faite à/ à l'intention de/ envers / à l'égard de Y », où X et Y sont les actants sémantiques de violence (*ibidem*, p. 42). Dans le syntagme « violences faites aux femmes », la place de l'argument correspondant à la victime de la violence est saturée de manière constitutive : la catégorie des victimes – les femmes – est inscrite dans le syntagme. La coïncidence entre les deux catégories est confirmée par la fréquence de la dénomination « femmes victimes de violences¹⁹ » dans le corpus ; et par d'autres mécanismes de nomination des victimes qui reposent sur des liens anaphoriques et associatifs entre les mots « femmes » et « victimes » :

¹⁸ Les deux définitions ne sont pas équivalentes, la seconde permettant d'afficher un positionnement non-essentialiste par rapport à des phénomènes sociaux complexes. Bien évidemment, cela concerne davantage le positionnement de l'analyste en position de devoir définir une entité abstraite et, de ce fait, inhéremment essentialiste.

¹⁹ https://x.com/egalite_gouv/status/1595765959259787264 ;
https://x.com/egalite_gouv/status/1596094204450570241 ;
https://x.com/egalite_gouv/status/1596081263701786625 ;
https://x.com/egalite_gouv/status/1596171856381612032.

#ToutesEtTousEgaux | Pour mieux accompagner les femmes et permettre le dépôt de plainte, 150 000 policiers et gendarmes et 100 % des élèves ont été formés à l'accueil des victimes de violences²⁰.
 #Violences En 2015, 115 femmes sont décédées sous les coups de leur conjoint ou ex conjoint. + de chiffres clés :...<http://www.familles-enfance-droitsdesfemmes.gouv.fr/wp-content/uploads/2016/03/Chiffres-Cles-2016.pdf>²¹
 #NeRienLaisserPasser | L'ordonnance de protection a 2 objectifs : protéger les femmes et leurs enfants grâce à des mesures de protection judiciaire ; obtenir des mesures d'éloignement ainsi que l'attribution du logement. Pour en savoir plus : <https://swll.to/Cyy45sf>²²

Ces liens référentiels contribuent à la constitution des femmes en tant que « victimes », à savoir une « personne qui subit les conséquences fâcheuses de quelque chose, le comportement néfaste de quelqu'un » (Usito). Pourtant, la mobilisation de la catégorie des « femmes » conduit à une configuration du rôle de victime qui risque une simplification excessive. Les campagnes de communication présupposent une montée en généralité capable de rassembler les cas particuliers dans un prototype de victime à laquelle la campagne suggère des solutions ou des comportements. Pourtant, cette démarche pourrait conduire à une neutralisation des différentes trajectoires et conditions des victimes :

[...] les nécessités de politisation et d'institutionnalisation de la cause, tout comme les lois, ont eu tendance, pour sortir de l'invisibilité à laquelle les violences de genre étaient reléguées, à constituer un sujet « femme », au détriment des différences entre femmes en fonction de leur classe, de leur trajectoire migratoire ou encore de leur orientation sexuelle (Delage et al., 2019 : 13 ; les auteurs citent Riley, 1988).

Cette neutralisation est confirmée par les représentations des victimes dans les contenus iconiques. Bien qu'il s'agisse de quelques cas seulement (3 vidéos, 3 iconotextes), on remarque qu'il s'agit de jeunes femmes blanches, apparemment valides, dont on ne connaît aucune donnée socio-économique : d'ailleurs, elles sont normalement représentées dans l'isolement d'un espace clos plutôt que dans un lieu professionnel. Cette représentation mobilise un prototype traditionnel des représentations des victimes des violences (Sapio, 2022 ; Sepulchre, 2017), et confirme la contradiction inhérente à la dénomination « violences faites

²⁰ https://x.com/egalite_gouv/status/1639220518363725825 (l'iconotexte reprend le mot « victimes » : « 150.000 policiers et gendarmes et 100% des élèves formés à l'accueil des victimes »).

²¹ https://x.com/egalite_gouv/status/837657315797000192

²² https://x.com/egalite_gouv/status/1595371582213406721

aux femmes » : malgré la visée unificatrice du syntagme, le risque d'exclusion se matérialise dans la dimension iconique. On a dit que « femmes » s'inscrit dans un paradigme désignationnel qui en fait une expression co-occurrence avec « victimes », ce qui n'est pas étonnant. Il est plus intéressant de voir les procédés linguistiques qui construisent le rôle de « victime » en discours. On remarque alors que le mot « femmes » est souvent placé dans le rôle d'objet d'actions accomplies par le MCE ou des agents institutionnels :

NeRienLaisserPasser Aujourd'hui, le 3919 évolue → la plateforme d'écoute des victimes de violences conjugales, sexistes et sexuelles est désormais accessible : ✓ 24h/24 ✓ 7j/7 Pour en savoir plus sur le 3919 ↪²³

Communiqué | Gîtes de France® devient partenaire de la fédération France Victimes pour venir en aide aux femmes victimes de violences et à leurs enfants ²⁴

#NeRienLaisserPasser | D'ici 2025, le nombre d'intervenants sociaux en gendarmerie et dans les commissariats passera de 451 à 600. L'objectif : mieux accueillir et accompagner les femmes victimes de violences²⁵.

Lorsque les victimes sont placées dans la place du sujet, les actions projetées se limitent à la prise de contact avec les institutions :

[#TousMobilisés] Les femmes victimes de #ViolencesConjugales peuvent se tourner vers des points d'accueil dans les centres commerciaux pendant le #confinement, En Moselle, ils ont ouvert à Metz (Muse) et à Thionville (Géric). <http://ow.ly/Y3BR50zxixR>

Ou alors, leurs actions sont encadrées comme nécessitant l'accompagnement et la permission institutionnelles, notamment en ce qui concerne les plaintes portées contre les agresseurs, une action qui est d'ailleurs toujours nominalisée, avec effacement de la femme qui en est l'agent :

#ToutesEtTousEgaux | Pour mieux accompagner les femmes et permettre le dépôt de plainte, 150 000 policiers et gendarmes et 100 % des élèves ont été formés à l'accueil des victimes de violences²⁶.

Communiqué | Accompagnement des femmes victimes de violences : le Gouvernement s'engage pour permettre le dépôt de plainte au sein des Maisons des Femmes ²⁷

#NeRienLaisserPasser | Pour permettre la prise de plainte pour #violencesconjugales au sein des établissements hospitaliers : 53 conventions départementales ont été signées. Plus d'infos : <https://egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2020/11/Dossier-de-presse-Violences-faites-aux-femmes-25-novembre-2020.pdf>²⁸

²³ https://x.com/egalite_gouv/status/1432288027687231489

²⁴ https://x.com/egalite_gouv/status/1595765959259787264

²⁵ https://x.com/egalite_gouv/status/1596171856381612032

²⁶ https://x.com/egalite_gouv/status/1639220518363725825

²⁷ https://x.com/egalite_gouv/status/1660939729074810880

²⁸ https://x.com/egalite_gouv/status/1332239637381787648

Aussi, les femmes victimes sont interpellées par le biais d'impératifs du type « appelez », l'impératif étant un mode verbal typique de la communication institutionnelle sur les violences (Hernández Orellana, Kunert, 2013). Dans le discours ministériel, le comportement suggéré aux femmes qui vivent une situation de violence est normalement de demander de l'aide aux dispositifs institutionnels :

Femmes victimes de #violences : des professionnel.le.s vous écoutent et vous accompagnent. Appelez le 3919
Victimes ou témoins de violences conjugales, sexistes ou sexuelles ? besoin d'aide ? Appelez le 3919
Violences femmes info / Appelez le 3919 / Appel anonyme et gratuit²⁹

Tous ces procédés concourent à un cadrage des victimes qui en souligne la passivité relative et la dépendance à l'égard des institutions, les agents institutionnels étant décrits comme les véritables acteurs – et vecteurs – du changement social : les nombreux *xeets* qui mettent en avant les compétences des agents institutionnels, ou les investissements en termes de formation ou d'organisation de dispositifs de dépôt de plaintes, le confirment :

#NeRienLaisserPasser 7800 places d'hébergement sont aujourd'hui dédiées aux femmes victimes de violences sexistes et sexuelles. Des professionnels sont là pour les accompagner : découvrez leur témoignage³⁰
Communiqué| Accompagnement des femmes victimes de violences : le Gouvernement s'engage pour permettre le dépôt de plainte au sein des Maisons des Femmes³¹

La minimisation de l'agentivité des femmes et la constitution parallèle des institutions comme un « énonciateur tutélaire » prolonge les tendances déjà observées dans les campagnes de communication françaises d'il y a dix ans (Hernández Orellana, Kunert, 2014 : 90). Les représentations iconiques corroborent cette image, le nombre et le type d'actions des victimes présentées comme appropriées dans ces contenus étant assez réduits : la victime peut appeler un numéro d'urgence (2 iconotexte, 1 vidéo) ou parler de la condition de violence vécue dans le passé dans un témoignage anonymisé (1 vidéo) ; ou alors regarder par la fenêtre (1 iconotexte) ou se protéger avec une main (1 iconotexte, seule la main est montrée). La délimitation discursive de l'espace d'action des victimes (rôle d'objet

²⁹ S'agissant d'un iconotexte, la barre indique les alinéas.

³⁰ https://x.com/egalite_gouv/status/1465331795847753735. C'est la seule mention du mot « témoignage », et la seule intervention à être présentée en tant que tel.

³¹ https://x.com/egalite_gouv/status/1660939729074810880

syntactique, verbes qui indiquent la dépendance à l'égard des dispositifs étatiques) et la représentation iconique d'un éventail limité d'actions projetées comme possibles contribuent à construire une figure de femme-victime essentiellement passive, dont l'agentivité est limitée à l'interpellation des dispositifs gouvernementaux et institutionnels. Quant aux agresseurs, dans la dénomination « violences faites aux femmes » ainsi que dans les dénominations « violences conjugales » et « violences sexistes et sexuelles », la place de l'actant sémantique qui correspond à l'agent de la violence reste vide. L'obscurcissement des responsables des violences peut être lu comme une instance de lissage énonciatif (Oger, Ollivier-Yaniv, 2006), à savoir le gommage des conflictualités présentes en discours (Atzeni, 2022). Le choix dénominatif qui évite toute polémique semble cohérent avec des stratégies discursives parallèles qui omettent la présence des agresseurs. Alors que les victimes et les témoins sont normalement convoqués par le biais de vocatifs, les auteurs de violence ne sont ni interpellés (c'est le cas d'un seul iconotexte) ni quasiment mentionnés. Le MCE fait plutôt recours à des dénominations abstraites dont on doit combler les vides actanciels, qui restent implicites :

#NeRienLaisserPasser | L'ordonnance de protection a 2 objectifs : protéger les femmes et leurs enfants grâce à des mesures de protection judiciaire ; obtenir des mesures d'*éloignement* ainsi que l'attribution du logement³²
 [#NeRienLaisserPasser] La #PPLViolencesConjugales sera votée au Parlement pour permettre le retrait ou la suspension de l'*autorité parentale* en cas de #féminicide³³

Les indices d'une responsabilité humaine sont également omis par le biais de procédés métonymiques qui mentionnent le lieu où la violence est commise, sans indiquer les agents ; ou les entités abstraites peuvent également remplir la fonction de sujet :

Les Ministres @VidalFrederique et @MarleneSchiappa ont lancé la campagne de communication #NeRienLaisserPasser, afin de stopper les violences sexistes et sexuelles *dans l'enseignement supérieur*. + d'informations sur : <http://etudiant.gouv.fr/vss>³⁴
 Communiqué | Plan national d'action contre les violences sexistes et sexuelles *dans l'enseignement supérieur et la recherche*³⁵
 [#Féminicide] Il faut continuer de combattre la banalisation et l'excuse d'un *phénomène systémique* tuant 1 femme tous les 3 jours en France. #NeRienLaisserPasser³⁶

³² https://x.com/egalite_gouv/status/1595371582213406721

³³ https://x.com/egalite_gouv/status/1267901296650133518

³⁴ https://x.com/egalite_gouv/status/976014852920573952

³⁵ https://x.com/egalite_gouv/status/1448990300140093450

³⁶ https://x.com/egalite_gouv/status/958676235957055488

Lorsque les agresseurs sont convoqués, c'est par le biais de la désignation « auteurs de violences », parfois tronquée de manière euphémistique en « auteurs », la spécification renvoyant à la violence étant éliminée. Ce procédé revient à une tentative de neutralisation discursive visant l'effacement d'éléments potentiellement polémiques et la formulation d'une évidence consensuelle et même optimiste, qui repose sur une phraséologie qui véhicule l'idéologie (Oger, 2021) ; un mécanisme que l'on a déjà noté pour les discours institutionnels autour du féminicide (Atzeni, 2022 ; Hernández Orellana, 2019). Le rôle syntaxique pris dans la phrase par le mot « auteurs » est celui de l'objet des actions du ministère, qui oscillent entre la sanction et, ce qui est plus fréquent, la prise en charge : les verbes qui accompagnent cet objet sont « accompagner », « prendre en charge », « aider » ; dans d'autres cas, on trouve des substantifs comme « ligne d'écoute [à destination des auteurs] » ou « numéro [pour les auteurs de violences] ». Ces quelques exemples restent marginaux, sinon en termes de relevance politique, sûrement du nombre d'occurrences présentes dans le corpus, ce qui est déjà révélateur.

Conclusion préliminaire et directions futures

La communication socionumérique sur X du ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes (et de la Lutte contre les discriminations) est caractérisée par des dynamiques énonciatives, dénominatrices et par des choix iconiques qui résonnent avec les pratiques communicationnelles habituelles sur le RSN. Le compte ministériel exploite toutes les possibilités technodiscursives mises à disposition par les *affordances* du réseau : il se présente donc comme un utilisateur capable de maîtriser les normes et les attentes communicationnelles dominantes. Le discours produit autour des violences reste néanmoins assez traditionnel. Pour ce qui est des choix dénominatifs, on remarque évidemment un présupposé binaire (le nom du ministère en fait foi) dans la dénomination « violences faites aux femmes », moins inclusive que « violences sexistes et sexuelles », dénomination capable d'intégrer un cadre plus vaste de comportements patriarcaux.

En tout cas, c'est la catégorie des femmes cisgenres qui est la cible des campagnes de communication, comme le montre la fréquence du substantif « femmes » sans aucune spécification, notamment dans l'expression « femmes victimes de violences ». La fabrication discursive de la catégorie de victime révèle la tendance, de la part du discours ministériel, à proposer des prototypes de victime caractérisés par une iconographie homogène, incapable de rendre compte des diverses subjectivités et des trajectoires spécifiques de la violence ; il s'agit également d'une iconographie passive, comme le confirment l'étude de la catégorie de la transitivité et les rares indices d'agentivité. Les comportements envisagés par les campagnes de communication visant les femmes victimes de violence sont réduits à la prise de contact avec les institutions, dont les agents sont présentés comme les acteurs principaux dans la gestion du problème. On se demande donc quel est le rapport entre le cadrage discursif du phénomène et les dispositifs institutionnels réalisés, et quelles sont les conséquences sur la production du rôle social des victimes et des actions possibles qui lui sont ouvertes, qui restent limitées. En second lieu, le manque d'innovation du discours ministériel est évident aussi en ce qui concerne les stratégies énonciatives mises en place. La personnalisation remarquée ailleurs (Orkibi, 2015) pour les comptes socionumériques des politiques, qui pourrait se faire autour du ou de la ministre en charge, est absente ; aussi, d'autres dynamiques fréquentes dans les RSN sont peu ou pas exploitées, comme le témoignage (Gattiglia, 2024) qui pourrait être intégré par le biais des contenus plurisémiotiques, iconotextes ou vidéos. Une piste reste à explorer : l'analyse des stratégies éthotiques, qui ont été ici juste mentionnées en étudiant les dynamiques de convocation d'une hétérogénéité énonciative dans les *xeets*. Les publications illustrées dans cet article montrent somme toute des dynamiques proches de celles employées normalement dans le discours institutionnel de tout type de réseau, comme la mise en avant d'un discours de quantification qui objective les actions du ministère (que nous n'avons pas pu thématiser ici, mais qui est visible depuis les hyperliens des publications). En même temps, les sources des données chiffrées renvoient encore une fois au site du ministère, dans une hétérogénéité énonciative limitée et autoréflexive qui tourne en boucle. La mobilisation de voix internes au ministère, les contenus ministériels omniprésents, les moments

discursifs du corpus qui coïncident avec le calendrier ministériel sont tous des indices intéressants d'une construction éthotique réticulaire, composite et délinéarisée. Il reste donc cette direction à explorer.

Bibliographie

Angenot, M. 2012. « Le rationnel et le raisonnable. Sur un distinguo de Chaïm Perelman ». *Discours social*, n° 42, p. 3-158.

Atzeni, C. 2022. « Terminologie militante et changement social : le cas du terme 'femicide' dans le discours de l'ONU sur la violence envers les femmes », *Anglophonia*, 34. [En ligne] : <http://journals.openedition.org/anglophonia/5006> [consulté le 29 septembre 2024].

Authier-Revuz, J. 2015 [1995]. *Ces mots qui ne vont pas de soi : Boucles réflexives et non-coïncidences du dire*. Limoges : Lambert-Lucas.

Bert, J. 2016. *Introduction à Michel Foucault*. Paris : La Découverte, p.55-76.

Burger, M. 2013. « Qu'est-ce qu'un discours de communication publique ? ». *Cahiers de l'ILSL*, n° 34, p.3-41.

Cavalin, C. et al. 2022. #MeToo : la force de l'événement. In : *Les violences sexistes après #MeToo*. Paris : Presses des Mines, p. 9-20.

Charaudeau, P. 2009. Il n'y a pas de société sans discours propagandiste. In : *Communication de l'État et gouvernement du social. Pour une société parfaite ?*. Grenoble : PUG, p.19-38.

Crenshaw, K. 2005. « Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur ». *Cahiers du genre*, n° 39, p. 51-82.

Danino, C. 2018. « Introduction. Les petits corpus ». *Corpus*, n°18. [En ligne] : <https://journals.openedition.org/corpus/3099> [consulté le 30 mai 2024].

Dauphine, S. 2006. « L'élaboration des politiques d'égalité ou les incertitudes du féminisme d'État : une comparaison France / Canada ». *Cahiers du Genre*, n° 3, HS n° 1, p.95-116. [En ligne] : <https://www.cairn.info/revue-cahiers-du-genre-2006-3-page-95.htm> [consulté le 30 mai 2024].

Debauche, A., Lebugle, A., Brown, E. et al. 2017. *Enquête Virage et premiers résultats sur les violences sexuelles*, Collection : Documents de travail, Ined. [En ligne] : <https://www.ined.fr/fr/publications/editions/document-travail/enquete-virage-premiers-resultats-violences-sexuelles/> [consulté le 30 mai 2024].

Entretien avec Brown, E., Debauche, A., Mazuy, M., Entretien réalisé par Delage, P., Lieber, M. 2019. « L'enquête VIRAGE (VIolences et RApports de GENre) ». *Cahiers du Genre*, vol.1, n° 66, p.37-50. [En ligne] : <https://doi.org/10.3917/cdge.066.0037> [consulté le 30 mai 2024].

Delage, P., Lieber, M., Chetcuti-Osorovitz, N. 2019. « Lutter contre les violences de genre. Des mouvements féministes à leur institutionnalisation ». *Cahiers du Genre*, n° 66 (1). [En ligne] : <https://www.cairn.info/revue-cahiers-du-genre-2019-1-page-5.htm> [consulté le 30 mai 2024].

Gattiglia, N. 2024. « Entrer en ‘résistance civile’ contre le ‘mal absolu’ : la construction d’un ethos écologiste militant sur Twitter ». *Repères DoRiF, Varia*. [En ligne] : <https://www.dorif.it/reperes/nora-gattiglia-entrer-en-resistance-civile-contre-le-mal-absolu-la-construction-dun-ethos-ecologiste-et-militant-sur-twitter/> [consulté le 30 mai 2024].

Ghliiss, Y., Perea, F., Ruchon, C. 2019. « Introduction : Les affordances langagières, levier d’une réflexion postdualiste du discours numérique ? ». *Corela*, HS-28. [En ligne] : <http://journals.openedition.org/corela/8282> [consulté le 30 septembre 2024].

Giacinti, M. 2021. « ‘Débarrasser la société de femme [s] de ce genre-là’. Appréhender les archives judiciaires au prisme du genre pour enquêter sur les féminicides », *GLAD !*, n°11. [En ligne] : <https://journals.openedition.org/glad/3217> [consulté le 29 septembre 2024].

Hernández Orellana, M. 2019. Le lissage de la formule fémicide par le discours institutionnel : Le cas de la loi sur le fémicide au Chili. In : *On tue une femme. Le féminicide. Histoire et actualités*. Paris : Hermann, p. 149-165.

Hernández Orellana, M. 2018. « Les limites des recommandations de l’ONU sur la politique publique nationale de prévention : les représentations des femmes victimes de violences conjugales dans la communication publique française ». *Les Enjeux de l’information et de la communication*, n° 3, p. 27-39.

Hernández Orellana, M., Kunert, S. 2014. « Du genre dans les discours institutionnels de lutte contre les violences faites aux femmes ». *Synergies Italie*, n° 10, p. 79-94. [En ligne] : https://gerflint.fr/Base/Italie10/Hernandez_Orellana_Kunert.pdf [consulté le 30 septembre 2024].

Hernández Orellana, M., Kunert, S. 2014. « *Ethos* de l’État et *pathos* communicationnel : les campagnes gouvernementales de lutte contre les violences faites aux femmes (Chili, France 2006 - 2010) ». *Semen*, n° 36. [En ligne] : <http://journals.openedition.org/sem-en/9678> [consulté le 29 septembre 2024].

Highfield, T., Leaver, T. 2016. « Instagrammatics and digital methods: studying visual social media, from selfies and GIFs to memes and emoji ». *Communication Research and Practice*, vol. 2, n°1, p. 47-62.

Kelly, L. 1987. The *continuum* of sexual violence. In: *Women, violence and social control. Explorations in Sociology*. London : Palgrave Macmillan, p.17-36.

Kleiber, G. 2001. « Remarques sur la dénomination ». *Cahiers de praxématique*, n° 36, p. 21-41.

Krieg-Planque, A., Oger, C. 2010. « Discours institutionnels. Perspectives pour les sciences de la communication ». *Mots. Les langages du politique*, n° 94, p.9-96.

Lacaze, G. 2020. « Les matérialités discursives et les pratiques citationnelles du discours rapporté numérique sur Instagram ». *SHS Web of Conferences, Congrès Mondial de Linguistique Française – CMLF*, n°78.

- Lejbowicz, T. 2022. « Penser le mouvement #MeToo dans les travaux académiques sur les violences sexistes et sexuelles. Continuité, développement et actualisation des questions de recherche ». In : *Les violences sexistes après #MeToo*. Paris : Presses des Mines, p. 211-213.
- Lieber, M., Roca i Escoda, M. 2015. « Violences en famille : quelles réponses institutionnelles ? ». *Enfances, familles, Générations*, n° 22. [En ligne] : <https://id.erudit.org/iderudit/1031115ar> [consulté le 29-septembre 2024].
- Maingueneau, D. 2015. « L'ethos discursif et le défi du Web ». *Itinéraires*, n° 3. [En ligne] : <http://journals.openedition.org/itineraires/3000> [consulté le 30 mai 2024].
- Mendes, K. 2022. #MeToo, selfies et mèmes : une exploration des récits numérisés des violences sexuelles. In : *Les violences sexistes après #MeToo*. Paris : Éditions des Mines, p. 23-36.
- Mour, C., Sehili, L. Après #MeToo, l'État est devenu-t-il un employeur exemplaire ? In : *Les violences sexistes après #MeToo*. Paris : Presses des Mines, p.113-127.
- Nerlich, M. 1990. Qu'est-ce qu'un iconotexte ? Réflexions sur le rapport texte-image photographique dans *La Femme se découvre* d'Evelyn Sinnassamy. In : *Iconotextes*. Paris : Ophrys, p. 255-302.
- Nugara, S. 2011a. « Nommer la violence dite privée : une dynamique entre langue, discours et genre ». *InterSexion. Langues romanes, Langue et genre*. Munich : Lincom Europa, p.147-159.
- Nugara, S. 2011b. « Féminisme et universalisme du Conseil d'Europe : le cas de la dénomination violence domestique à l'égard des femmes ». *Synergies Italie*, n° 7, p.39-49. [En ligne] : <https://gerflint.fr/Base/Italie7/slivia.pdf> [consulté le 30 mai 2024].
- Nugara, S. 2011c. De l'anglais onusien au français européen : l'émergence de la dénomination violence domestique à l'égard des femmes dans le discours du Conseil de l'Europe. In: *World Wide Women – Globalizzazione, generi, linguaggi*. Torino: CIRSDe, p.183-193.
- Oger, C. 2021. *Faire référence. La construction de l'autorité dans le discours des institutions*. Paris : EHESS.
- Oger, C., Ollivier-Yaniv, C. 2006. « Conjuré le désordre discursif. Les procédés de 'lissage' dans la fabrication du discours institutionnel ». *Mots. Les langages du politique*, n° 81 (2), p. 63-77.
- Ollivier-Yaniv, C. 2013. « Communication, prévention et action publique : proposition d'un modèle intégratif et configurationnel. Le cas de la prévention du tabagisme passif ». *Communication & Langages*, n°176, p.93-111.
- Ollivier-Yaniv, C., Rinn, M. 2009. Introduction. In : *Communication de l'État et gouvernement du social. Pour une société parfaite ?*. Grenoble : PUG, p. 5-16.
- Orkibi, E. 2015. « Ethos numérique et image de candidat dans les campagnes électroniques : le cas des élections israéliennes de 2013 ». *Itinéraires*, n° 3. [En ligne] : <http://journals.openedition.org/itineraires/> [consulté le 30 mai 2024].

Pavard, B., Rochefort, F., Zancarini-Fournel, M. 2020. *Ne nous libérez pas, on s'en charge. Une histoire des féminismes de 1789 à nos jours*. Paris : La Découverte.
[En ligne] : <https://www.cairn.info/ne-nous-liberez-pas-on-s-en-charge--9782348055614.htm> [consulté le 30 mai 2024].

Paveau, M.-A. 2019. « Technographismes en ligne. Énonciation matérielle visuelle et iconisation du texte ». *Corela*, n°HS- 28. [En ligne] : <https://journals.openedition.org/corela/9185> [consulté le 30 mai 2024].

Paveau, M.-A. 2017. *L'Analyse du discours numérique. Dictionnaire des formes et des pratiques*. Paris : Hermann.

Paveau, M.-A. 2013. « Genre de discours et technologie discursive. Tweet, twittécriture et twittérature ». *Pratiques*, n°157-158, p. 7-30.

Raus, R. 2013. *La terminologie multilingue : la traduction des termes de l'égalité homme/femme dans le discours international*. Louvain-la-Neuve : De Boeck.

Rosier, L. 2020. « Reconfigurations des formes canoniques du discours rapporté en milieu numérique : quelques exemples remarquables de discours directs », *e-Rea*, vol. 17, n° 2. [En ligne] : <http://journals.openedition.org/erea/9742> [consulté le 30 septembre 2024].

Rosier, L. 2015. L'ethos sur Facebook. In : *L'homme dans le style, et réciproquement* (1-). Presses universitaires de Provence. [En ligne] : <https://doi.org/10.4000/books.pu.p.10346> [consulté le 30 mai 2024].

Sapio, G. 2020. « Victimes de violences conjugales face aux campagnes institutionnelles entre ventriloquie, injonctions et paradoxes ». *Études de communication*, n° 54. [En ligne] : <http://journals.openedition.org/edc/10041> [consulté le 29 septembre 2024].

Sepulchre, S. 2019, « La médiatisation paradoxale des violences à l'égard des femmes dans la presse quotidienne belge francophone ». *French journal for media research*, n° 11. [En ligne] : <https://frenchjournalformediaresearch.com/lodel-1.0/main/index.php?id=1769> [consulté le 29 septembre 2024].

Siblot, P. 2001. « De la dénomination à la nomination. Les dynamiques de la signifiante nominale et le propre du nom ». *Cahiers de praxématique*, n° 36, p.189-214.

Sinha, C. 2009. « Objects in a Storied World: Materiality, Narrativity and Normativity ». *Journal of Consciousness Studies* vol.16, n° 6-8, p.167-190.

VisaGe, 2019. « Vivacité des recherches sur les violences patriarcales : la création du laboratoire junior 'VisaGe' ». *Mouvements*, 99, p. 67- 74. [En ligne] : <https://doi.org/10.3917/mouv.099.0067> [consulté le 30 septembre 2024].



© *Synergies Italie*, n° 21, Année 2025.

Revue du GERFLINT

ARK : <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb42702496d>

Bibliothèque nationale de France

- février 2025 -

Éléments sous droits d'auteur. Modalités de lecture et de citation, politique d'archivage et mentions légales consultables sur le site de l'éditeur et de la revue :

www.gerflint.fr

<https://gerflint.fr/synergies-italie>

